

✓ **Enumération des pouvoirs :**

- ✓ Jacques MAHÉ donne pouvoir à Jean-Marc De LUSTRAC
- ✓ Damien BEAULIEU donne pouvoir à Charles BRICAULT
- ✓ Martine GIVELET donne pouvoir à Michelle FABRE
- ✓ Elisabeth LASBUGUES donne pouvoir à Isabelle MIOCIC

✓ **Signature de la feuille d'émargement**

✓ **Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du n°5 du 07 juillet 2022**  
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

✓ **Désignation d'un secrétaire de séance :** Maryse POTEL

✓ **Modification de l'ordre du jour :** Point n°2 ajout Décision modificative n°1 Bar restaurant + Ajout n°10 - 11 - 12 + modification point 9

**Ordre du Jour :**

- 1. Créances éteintes budget Bar-Restaurant**
  - 2. Décisions modificatives :**
    - 2.1 n°1 Budget bar-restaurant**
    - 2.2 n°3 Budget communal**
  - 3. Recrutement Contrats aidés**
  - 4. Délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie communale éligibles au titre du FDAC**
  - 5. Proposition de révision des tarifs de location de salles**
    - 5.1 salle des fêtes**
    - 5.2 salle du pressoir**
    - 5.3 salle des chasseurs**
  - 6. Acquisition d'une partie de la parcelle B 1278 dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation du Plan Local d'Urbanisme**
  - 7. Acquisition d'une partie de la parcelle B 1265 dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation du Plan Local d'Urbanisme**
  - 8. Avis sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la CDC Cœur de Charente**
  - 9. Montant de l'adhésion aux divers organismes pour 2022**
  - 10. Acquisition parcelle B 911 dans le cadre d'un aménagement de voirie**
  - 11. Inscription pour créances douteuses – Budget communal**
  - 12. Questions et informations diverses**
-

## 1. Créances éteintes budget Bar-Restaurant :

Par jugement du 28/07/2022 du tribunal de commerce d'Angoulême une créance doit être admise en non-valeur pour un montant de 7 429,99 €.

VOTES POUR : 13 CONTRE : 6 (*Camy-Penaud-Huet-Corini-Fabre-Bousseton*)

## 2. Décisions modificatives :

### 2.1. DM n°1 budget Bar / Restaurant :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6542 : Créances éteintes	0,00 €	7 429,99 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 429,99 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-774 : Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 429,99 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 429,99 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 429,99 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 429,99 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>7 429,99 €</b>		<b>7 429,99 €</b>

VOTES POUR : 13 CONTRE : 6 (*Camy-Penaud*)

### 2.2. DM n°3 budget communal :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60611 : Eau et assainissement	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612 : Énergie - Électricité	0,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60622 : Carburants	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60623 : Alimentation	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60628 : Autres fournitures non stockées	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6065 : Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551 : Matériel roulant	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236 : Catalogues et imprimés	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6283 : Frais de nettoyage des locaux	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>58 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-64168 : Autres emplois d'insertion	0,00 €	33 570,01 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>33 570,01 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-657364 : SPIC	0,00 €	7 429,99 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 429,99 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	390,00 €	0,00 €	0,00 €

<b>TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>390,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-70688 : Autres prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>
R-74718 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 890,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 890,00 €</b>
R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>99 890,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>34 890,00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	82 834,82 €	0,00 €	0,00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	82 834,82 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>82 834,82 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>82 834,82 €</b>
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
R-1327 : Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	880,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 880,00 €</b>
D-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2151 : Réseaux de voirie	135 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>135 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2312 : Agencements et aménagements de terrains	16 120,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	76 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	146 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>92 120,00 €</b>	<b>176 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>227 620,00 €</b>	<b>261 334,82 €</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>98 714,82 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>68 604,82 €</b>		<b>68 604,82 €</b>

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 3. Recrutement Contrats aidés

Renouvellement d'un emploi d'aide dans les conditions ci-après ;

- à compter du 01/10/2022
- durée de 6 mois
- 30 heures de travail hebdomadaire, contrat renouvelable

Proposition de recrutement :

- à compter du 19/09/2022
- durée de 12 mois
- 30 heures de travail hebdomadaire, contrat renouvelable.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

#### 4. Délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie communale éligibles au titre du FDAC

La Communauté de Communes Cœur de Charente assure en tant que mandataire les travaux de voirie communale éligibles au titre du FDAC pour le compte des communes qui le souhaitent.

A ce titre, elle sollicite les subventions départementales du FDAC et perçoit le FCTVA. La commune assume le « reste à charge » des dépenses (maîtrise d'œuvre, travaux et frais annexes).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

#### 5. Proposition de révision des tarifs de location de salles

<b>SALLE des FETES</b>	HIVER		ÉTÉ	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
<i>(pour manifestation ou évènement privé)</i>				
Habitants commune	150 €	70 €	100 €	70 €
Associations commune	Gratuit pour les 2 premières utilisations			
Habitants hors commune	300 €	100 €	250 €	100 €
Associations hors commune ou associations commune à partir de la 3ème utilisation)	225 €	85 €	175 €	85 €

<b>LOCAL des CHASSEURS</b>	
<i>(pour manifestation ou évènement privé)</i>	
Habitants commune	50 €
Habitants hors commune	100 €

<b>TOUTES SALLES</b>	1h/semaine	2h/semaine
Associations hors commune pour une activité hebdomadaire	550 €	850 €
Privé pour une activité hebdomadaire	750 €	1 000 €

Salle du pressoir tarif inchangé en attente réparation chauffage  
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

#### 6. Acquisition d'une partie de la parcelle B 1278 dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation du Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la Petite Ouche, dans le Plan Local d'Urbanisme, il est prévu la réalisation de la desserte de la zone à créer, doublée d'un cheminement doux et d'espaces verts pour la gestion des eaux pluviales.

Proposition d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée B 1278 sise « La Petite Ouche » d'une superficie de 414 m<sup>2</sup> pour un montant de deux cent cinquante euros (250 €).

La commune assure la prise en charge de tous les frais annexes liés à l'acte notarié et au bornage.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **7. Acquisition d'une partie de la parcelle B 1265 dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation du Plan Local d'Urbanisme**

Dans la continuité du point précédent, proposition d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée B 1265 située en zone N et 1AU du Plan Local d'Urbanisme, correspondant à 261 m<sup>2</sup> au prix de 160 €.

La commune assurera la prise en charge de tous les frais annexes liés à l'acte notarié et au bornage.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **8. Avis sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la CDC Cœur de Charente**

En application des dispositions à l'article R153-5 du code de l'urbanisme, il convient de donner un avis sur le projet de PLUi arrêté sous 3 mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Suite à l'examen du dossier, le conseil municipal :

- EMET UN AVIS FAVORABLE au projet PLUi tel qu'il a été arrêté par délibération du conseil communautaire de Cœur de Charente en date du 12 juillet 2022,
- ASSORTI DES RESERVES SUIVANTES :
  - de modifier le rapport de présentation p.37 du diagnostic socio-économique, concernant la gare multimodale de Vars qui n'est plus à l'état de projet mais est bien réelle. Le positionnement, les caractéristiques telles que les fondations, les revêtements, les accès, ... et les aménagements étant déjà validés.
  - de créer une OAP pour cette gare multimodale,
  - de modifier l'emplacement réservé n°10 en cohérence avec le bornage déjà réalisé,
  - d'intégrer la parcelle ZH311 (Champs de la Foire) à la zone Ue, afin d'éviter que le site du Pôle Enfance/Jeunesse ne se retrouve sur 2 zones différentes du PLUi (Ue et Uc, avec des règlements très différents, et des complications potentielles pour l'instruction en cas d'évolution du site),
  - de créer un nouvel emplacement réservé au profit de la CDC Cœur de Charente sur la parcelle ZN 303 afin d'intégrer une partie de la voirie et une partie du bassin de rétention des eaux pluviales à son patrimoine.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **9. Montant de l'adhésion aux divers organismes pour 2022**

Le montant de la participation à la commune de Saint-Michel est modifié à 1 473 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **10. Acquisition parcelle B 911 dans le cadre d'un aménagement de voirie**

Dans le cadre de l'aménagement de voirie situé impasse des Champs ayant pour finalité l'amélioration de l'accès des riverains à leur propriété, de nos services au bassin de rétention des eaux pluviales, ainsi que l'accès aux réseaux notamment d'assainissement, nous avons la possibilité d'acquérir la parcelle cadastrée B 911

La proposition d'achat pour un montant de 16 000 € a été acceptée par le propriétaire soit environ 37,47 €/m<sup>2</sup>.

La commune prendra en charge tous les frais annexes liés à l'acte notarié et au bornage.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **11. Inscription pour créances douteuses – Budget communal**

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que la collectivité provisionne à 15% les créances douteuses de plus de deux ans, avec une actualisation annuelle selon l'état des restes à recouvrer.

Par conséquent, le montant à prévoir pour le budget communal est de 811 € (15% des créances de plus de 2 ans). Ces crédits ont été inscrits au compte 6817 de la DM3 du budget communal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **12. Questions et informations diverses**

- ✓ ADMR s'installera dans les locaux de l'ancienne Poste avec un loyer fixé à 200 € /mois
- ✓ Présentation des astreintes élus

La séance est levée à 21h00.